

DÉCISION MUNICIPALE N°2024_45B

OBJET : SERVICE MARCHES PUBLICS / ATTRIBUTION DU MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE N°2023-017 « TRAVAUX D'ENTRETIEN, D'INTERVENTIONS URGENTES, DE GROSSES REPARATIONS, DE TRAVAUX NEUFS DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX DIVERS »

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

AGISSANT en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°8/2020 en date du 26 mai 2020, relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2123-1 relatif aux conditions de recours à une procédure adaptée,

VU le Budget Communal 2024,

CONSIDERANT que pour la réalisation de la consultation, la Commune a publié un avis d'appel public à la concurrence paru sur la plateforme E-marchés-publics.com en date du 28 novembre 2023 sous la référence 960126 et au BOAMP en date du 29 novembre 2023 sous la référence 23-166416,

CONSIDERANT la date limite de remise des offres le 30 décembre 2023,

CONSIDERANT le rapport d'analyse ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Attribuer le marché à procédure adaptée n°2023-017 « Travaux d'entretien, d'interventions urgentes, de grosses réparations, de travaux de voirie et réseaux divers » au groupement solidaire et conjoint constitué par :

- Co-attributaire 1 : S.A.S S.T.P.E
Domiciliation : 20 Avenue du Fief 95310 SAINT OUEN L'AUMONE
- Co-attributaire 2 : S.A.S.U FILLOUX
Domiciliation : 5 Rue des Cures 95580 ANDILLY.

Article 2 :

Indiquer que les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Montant minimum : sans objet
- Montant maximum : 1 000 000 euros Hors taxes.

Préciser que le marché est conclu pour une période d'un an à compter de sa notification ; il est reconductible 3 fois par période d'un an.

Article 3 :

Prélever les crédits nécessaires sur le budget communal.

Article 4 :

Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et l'**inscrire** aux registres des décisions.

Transmis en Préfecture le : 11/04/2024

Publié(e) le : 11/04/2024

Exécutoire le : 11/04/2024

Fait à PIERRELAYE, le 04/04/2024

Le Maire,



Michel VALLADE



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



**TRAVAUX D'ENTRETIEN,
D'INTERVENTIONS URGENTES, DE
GROSSES REPARATIONS, DE
TRAVAUX NEUFS DE LA VOIRIE ET
DES RESEAUX DIVERS**

ACTE D'ENGAGEMENT

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 1 - CONTRACTANT(S)

1.1 POUR LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES

Je soussigné (nom, prénoms) :
Adresse :
Numéro de téléphone :
Numéro d'identité d'établissement (SIREN).....
Numéro d'identification S.I.R.E.T. (2) :
Numéro d'inscription au registre du commerce (1) (2) :
ou au répertoire des métiers :
Code d'activité économique principale NAF (1) :

1.2 POUR LES SOCIETES

Je soussigné : M.....
Agissant au nom et pour le compte de
Au capital de
Adresse du siège social :
.....
.....
Numéro d'identité d'établissement (SIREN).....
Numéro d'identification S.I.R.E.T. (1) :
Numéro d'inscription au registre du commerce (1) (2) :
Code d'activité économique principale NAF (1) :

1.3 POUR LES GROUPEMENTS

Nous soussignés :
.....
Antoine ROUILLARD.....
Agissant au nom et pour le compte de
1er contractant domicilié à 20 Avenue du Fief 95310 Saint Ouen L'Aumône
Agissant au nom et pour le compte de la société : STPE - Société Travaux Publics et Entretien
Numéro d'identité d'établissement (SIREN) 341.101.640.....
Numéro d'identification SIRET (1) 341.101.640.00058.....
Numéro d'inscription au registre du commerce (1) (2) Pontoise B 341 101 640
Code d'activité économique principal NAF (1) 4221Z.....

.....
Stéphane GUERIN.....
Agissant au nom et pour le compte de
2ème contractant domicilié à 5 Avenue des Cures 95580 Andilly.....
Agissant au nom et pour le compte de la société : SOCIETE FILLOUX..
Numéro d'identité d'établissement (SIREN) 509.547.170.....
Numéro d'identification SIRET (1) 509.547.170.00035.....
Numéro d'inscription au registre du commerce (1) (2) Pontoise 509.547.170
Code d'activité économique principal NAF (1) 4312A.....

Contractants suivants :
.....
.....
.....

Mandataire

Monsieur (~~Madame~~) (3) Antoine ROUILLARD..... est désigné(e) comme étant le mandataire des cocontractants ci-dessus désignés.

Type de groupement constitué : solidaire
 conjoint

- (1) Pour les entreprises ou sociétés établies en France.*
- (2) Pour les entreprises étrangères, numéro et date d'inscription au registre équivalent.*
- (3) Rayer la mention inutile.*

Interlocuteur de la Ville pour l'exécution du marché :

Nom – Prénom Antoine ROUILLARD.....
Fonctions Directeur Général.....
Téléphone 06 30 92 72 10.....
Fax

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), du règlement de consultation (RC) et des documents qui y sont mentionnés ;

- sans n’y avoir apporté aucune modification,

- après avoir établi les déclarations et fourni les certificats prévus aux articles 48 à 55 du décret 2016-360 du 25/03/2016,

- après avoir remis une attestation sur l'honneur indiquant mon intention ou non de faire appel pour l'exécution des prestations, objet du marché, à des salariés de nationalité étrangère et, dans l'affirmative, certifiant que ces salariés sont ou seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France,

Je m’engage sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus (CCAP, CCTP, AE, RC), qui sont contractuels, à exécuter les prestations demandées dans les conditions ci-après définies.

Je m’engage ou j’engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l’offre du groupement, exprimée en euros.

ARTICLE 2 - PRIX

2.1 MONTANT DU MARCHÉ

Les prestations, objets du marché seront réglées par application des prix unitaires HT du BPU aux quantités réellement livrées, dans les limites suivantes :

Montant minimum annuel : sans objet

Montant maximum annuel : 1 000 000 EUROS HT

Les prix applicables seront ceux du bordereau des prix. Ils sont révisibles conformément à l'article 4-3 du CCAP.

Rabais complémentaire par chantier réalisé :

L'entrepreneur sera tenu d'effectuer, aux conditions ci-après, tous les travaux qui lui seront demandés par l'administration, dans l'étendue de son marché. Ces travaux feront l'objet, pour chaque chantier, d'un bon de commande ; ils seront réglés aux conditions du présent marché ; toutefois lorsque le montant de la dépense par chantier considéré comptée aux prix unitaires du bordereau sera supérieur à 20 000 € HT, il sera appliqué les rabais définis ci-dessous :

- Un rabais de ...**10**... % à la fraction de dépense comprise entre 20 000 € HT et 40 000 € HT.
- Un rabais de ...**20**... % à la fraction de dépense comprise entre 40 001 € HT et 60 000 € HT.
- Un rabais de ...**25**... % à la fraction de dépense supérieure à 60 001 € HT.

La formule de révision sera appliquée après la prise en compte de tous les rabais.

2.2 PRESTATIONS SOUS-TRAITEES DESIGNEES AU MARCHÉ

Si le candidat envisage de sous-traiter tout ou une partie des prestations du marché il devra remplir un formulaire DC4 joint en annexe de l'acte d'engagement.

ARTICLE 3 - DUREE DU MARCHÉ - DELAIS D'EXECUTION

Le marché prend effet à sa date de notification.

Les délais d'exécution des travaux sont définis dans chacun des bons de commandes conformément aux articles 5 et 6 du CCAP.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

Les modalités de règlement des factures du marché sont spécifiées à l'article 7 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du (des) compte(s) précisé(s) ci-après.

Désignation du compte à créditer en euros :

- Titulaire du compte :
- Etablissement :
- Agence :
- Adresse :
- N° du compte :
- Code Banque :
- Code guichet :
- Clé RIB :

Désignation du (des) compte(s) à créditer en cas de groupement, en euros :

1^{er} cotraitant :

- Titulaire du compte : SOCIETE TRAVAUX PUBLICS ET ENTRETIEN
- Etablissement : LCL
- Agence : EPGO SDC PONTOISE N40
- Adresse : 10.Place.de.l'Hotel.deVille.95300.Pontoise
- N° du compte : 0000060176S
- Code Banque : 30002
- Code guichet : 06298
- Clé RIB : 27

2^e cotraitant :

- Titulaire du compte : SOCIETE.FILLOUX
- Etablissement : BNP
- Agence : ETOILE.ENTREP
- Adresse :
- N° du compte : 00029123846
- Code Banque : 30004
- Code guichet : 02036
- Clé RIB : 20

3^e cotraitant :

- Titulaire du compte :
- Etablissement :
- Agence :
- Adresse :
- N° du compte :
- Code Banque :
- Code guichet :
- Clé RIB :

Toutefois le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des marchés publics. Je certifie sur l'honneur, et sous peine d'exclusion des marchés publics, que la fourniture des prestations ci-dessus mentionnées, sera réalisée avec des salariés employés régulièrement au regard des articles D 8222-5, D 8222-7 ou D 8222-8 du Code du travail.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des propositions.

⇒ Avance forfaitaire :

Le titulaire accepte de percevoir l'avance forfaitaire prévue à l'article 9-2 du CCP.
 refuse de percevoir l'avance forfaitaire prévue à l'article 9-2 du CCP.

Fait en un seul original,
A Saint Ouen L'Aumône....., le 22 décembre 2023.....
(Mention manuscrite "Lu et approuvé")

Signature du candidat : *"Lu et approuvé"*

STPE
STE DE TRAVAIL PUBLICS ET D'ENTRETIEN
Parc d'Activités de Bethunes - 20 Avenue du Fief
BP 79501 Saint Ouen l'Aumône
95060 CERGY PONTAISE CEDEX
Tél. 01 34 21 13 24 - Fax 01 30 37 37 53

**PARTIE RÉSERVÉE A LA COMMUNE DE PIERRELAYE
ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Est acceptée la présente proposition en Euros, unité monétaire d'exécution du marché et de tous les actes qui en découlent, pour valoir acte d'engagement.

Le présent acte d'engagement comporte annexes énumérées ci-après:

annexe 0 : acceptation du sous-traitant

A Pierrelaye, le 04/04/2024

	Signature du pouvoir adjudicateur
--	--

Le représentant légal de la Ville,
dûment habilité par délégation,

Monsieur Le Maire, Michel VALLADE



DATE D'EFFET DU MARCHE

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché
signé Le,
par le titulaire destinataire